Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 26 (1979)
Heft: 11-12

Rubrik: L'OFPC communique

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Expositions de protection civile 1979/80

Pendant l'année en cours, l'Office fédéral de la protection civile, en collaboration avec des organes cantonaux et communaux, ainsi qu'avec les sections de l'Union suisse pour la protection civile a participé à plus de 60 expositions. Il est réjouissant de constater que d'année en année augmente le nombre d'expositions organisées en tant qu'instrument d'information de la population ou de groupes spécialement visés.

L'Office fédéral de la protection civile remercie tous les organisateurs de leur dévouement et de la bonne collaboration.

Le nombre toujours croissant des engagements nous contraint à des mesures de rationalisation et à une certaine réglementation de nos prestations dans le secteur des expositions.

Nos moyens traditionnels d'expositions tels que panneaux d'images et de texte, meubles, matériel, etc., ne seront désormais prêtés que pour des expositions et campagnes *d'une certaine importance,* durant plus de trois jours. En ce qui concerne les expositions plus modestes et plus brèves, des moyens nouveaux leur seront dévolus dès 1980. Il s'agit de différentes séries d'affiches, comprenant chacune dix sujets évocateurs, avec images et texte. L'emploi de ces affiches présente entre autres les avantages suivants:

- possibilité de remettre des affiches aux communes qui en deviendraient propriétaires
- contenu offrant encore davantage d'informations que les panneaux d'exposition habituels
- dérangement et frais de transport minimes
- gamme d'utilisation en exposition plus souple

La conception et la présentation des expositions avec les affiches OFPC sont exclusivement l'affaire des organisateurs. En cas de manifestations de plus grande envergure, des spécialistes de l'OFPC seront à disposition pour conseiller et aider au montage, à l'exécution et éventuellement aux transports de matériel.

Cette création de nouvelles séries d'affiches nous permettra de servir dorénavant tous les exposants. Il n'arrivera plus guère que nous ayons à refuser notre participation – faute de matériel d'exposition.

Les personnes qui ont l'intention d'organiser une exposition sur la protection civile en 1980 peuvent obtenir sur demande un catalogue du matériel d'exposition ou/et un catalogue des nouvelles affiches d'exposition. (Les affiches sont disponibles en allemand à partir du 1er janvier 1980 et en été 1980 environ en français.)

Les commandes de matériel pour les grandes manifestations de 1980 devront parvenir à l'Office fédéral d'ici au 29 février 1980.

Le matériel sera livré dans l'ordre de réception des commandes.
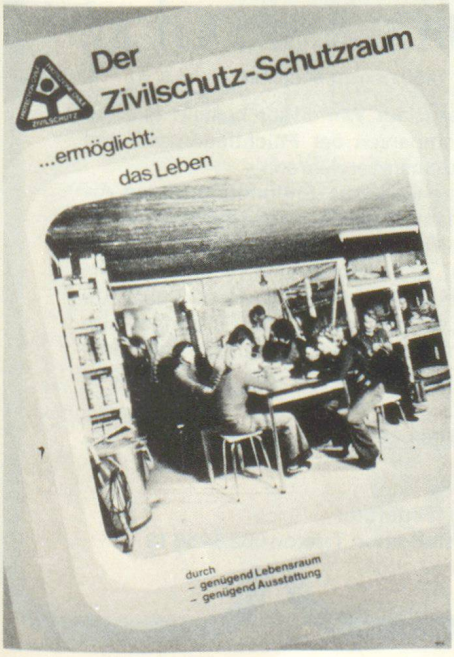
Information OFPC,
Service des expositions